

Offre d'emploi

RESPONSABLE DE DOMAINE (H/F), MEMBRE DE L'EQUIPE DE DIRECTION AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA REGULATION SECTORIELLE DES TRANSPORTS 1 (TRANSPORT FERROVIAIRE ET RATP)

Descriptif de l'offre

- Poste à pourvoir dès que possible.
- Lieu de travail : Paris 15^{ème} (quartier tour Montparnasse).
- Type de contrat : contrat à durée déterminée (CDD) de 3 ans renouvelable (pouvant évoluer vers un CDI) ou contrat de détachement pour les agents fonctionnaires (catégorie A+).

L'Autorité de régulation des transports

Créée en 2009 sur un périmètre limité au seul secteur ferroviaire, l'Autorité s'impose aujourd'hui comme un régulateur de transport multimodal aux compétences fortement renforcées par la réforme ferroviaire en 2014 suivie par la loi dite « Macron » en 2015, puis par la loi pour un nouveau pacte ferroviaire en 2018 et enfin par la loi d'orientation des mobilités fin 2019.

L'Autorité de régulation des transports a aujourd'hui pour mission d'assurer la régulation économique des secteurs aéroportuaire, autoroutier concédé, du transport ferroviaire et du transport de voyageurs par autocar ; depuis fin 2019, elle est également compétente en matière de régulation des services numériques de mobilité (ouverture des données de mobilité, billettique) et de régulation des activités de gestionnaire d'infrastructure et des activités de sûreté exercées par la RATP en Île-de-France.

Autorité publique indépendante (API), elle est dotée de la personnalité morale, de ressources propres et dispose ainsi de l'autonomie financière. Ses décisions sont adoptées par un collège de cinq membres permanents¹, dont le président, choisis pour leurs compétences en matière de transport, de droit, d'économie ou de concurrence.

Pour assurer la préparation et l'exécution de ses avis et décisions, l'Autorité dispose de services, placés sous l'autorité d'un secrétaire général, dont les effectifs s'élèvent désormais à plus de quatre-vingts agents, pour la quasi-totalité des cadres d'un haut niveau d'expertise (économistes, juristes, experts sectoriels, auditeurs-analystes financiers, analystes de données).

¹ La loi d'orientation des mobilités a également acté une transformation de la gouvernance du collège de l'Autorité. Les mandats des deux membres vacataires ne seront pas renouvelés à leur expiration.

Contexte

Au sein des services de l'Autorité, la direction de la régulation sectorielle des transports 1 (DRST1) est chargée de la régulation de l'accès :

- à l'infrastructure du réseau ferroviaire (y compris l'infrastructure du tunnel sous la manche dans le cadre d'une mission partagée avec l'Office of Rail and Road, autorité de régulation britannique des transports ferroviaire et routier) ;
- aux installations de service ferroviaires (gares de voyageurs, installations d'entretien du matériel roulant ferroviaire, voies de triage des trains de marchandises, voies de garage, terminaux de marchandises) ;
- à l'infrastructure du réseau ferré du métro parisien et du RER de la RATP ;
- à la future infrastructure du réseau du Grand Paris Express pour ce qui concerne les interfaces avec la RATP qui assurera les missions de gestionnaire technique de ce réseau ; et
- aux prestations de sûreté assurées par les équipes de la surveillance générale (SUGE) de la SNCF et par les équipes du groupement prévention et de sécurisation des réseaux (GPSR) de la RATP.

Pour chacune de ces missions, l'Autorité est chargée de la régulation tarifaire de l'accès aux prestations et services proposés dans ces infrastructures et installations. Pour certaines infrastructures et installations, l'Autorité est également chargée de la régulation non tarifaire (conditions administratives, opérationnelles et techniques d'accès) de l'accès aux prestations et services proposés. Ce dernier volet concerne notamment l'accès à l'infrastructure ferroviaire de SNCF Réseau et de LISEA, l'accès aux installations de service ferroviaire ou encore l'accès au futur réseau du Grand Paris Express. En application du cadre législatif et réglementaire qui fixe les missions de l'Autorité, cette régulation tarifaire et non tarifaire de l'accès s'exerce, pour l'essentiel, par l'émission d'avis conformes (pour les aspects tarifaires) et d'avis simples (pour les aspects non tarifaires) qui viennent valider ou invalider les propositions tarifaires et non tarifaires d'accès établis par les gestionnaires d'infrastructures et d'installations de service.

Plus largement, en application de l'article L. 2131-1 du code des transports qui dispose que l'Autorité « *concourt au suivi et au bon fonctionnement, dans ses dimensions techniques, économiques et financières, du système de transport ferroviaire national* », la DRST1 conduit régulièrement des études économiques et techniques portant notamment sur les conditions de l'ouverture à la concurrence des services domestiques de transport ferroviaire de voyageurs ainsi que sur les conditions techniques d'accès aux infrastructures et installations de service ferroviaires.

La DRST1 travaille conjointement avec la direction des affaires juridiques de l'Autorité (DAJ), la direction de la régulation financière des transports (DRFT) et la direction de l'observation des marchés (DOM). De manière générale, dans le cadre d'un travail en « mode projet » avec ces directions, la DRST1 :

- assure le pilotage de l'instruction des avis tarifaires et non tarifaires relatifs à l'accès aux infrastructures et aux installations de service avec l'appui de la DAJ pour les aspects juridiques des instructions et de la DRFT pour les aspects comptables et financiers des instructions ;
- assure le pilotage d'études thématiques économiques et/ou techniques relatives aux secteurs dont elle assure la régulation, avec l'appui des autres directions ;
- intervient en appui et soutien de la DAJ pour ce qui concerne les travaux d'instruction conduits dans le cadre des avis portant sur des textes réglementaires relatifs à l'accès au système ferroviaire, les travaux d'instruction relatifs à des contentieux (recours contre des avis et décisions de l'Autorité, procédures en manquement et de règlements de différends) ou encore

la réalisation d'études thématiques juridiques afférentes au secteur ferroviaire ou des transports guidés franciliens (métro et RER) ;

- intervient en appui et soutien de la DRFT pour ce qui concerne les travaux d'instruction conduits dans le cadre des avis relatifs à des sujets comptables et financiers (par exemple : avis sur les règles de la séparation comptable de SNCF Voyageurs, Fret SNCF ou de la RATP, avis sur le budget prévisionnel de SNCF Réseau ou encore travaux sur le taux de rémunération du capital applicable aux actifs régulés des gestionnaires d'infrastructure d'installations de service) ;
- peut intervenir en appui et soutien de la DOM pour la réalisation des études et publications régulières qu'elle pilote dans le cadre de sa mission d'observation des marchés ferroviaires et des transports guidés franciliens (métro et RER).

Pour assurer ses missions, la DRST1 est composée d'une équipe d'une vingtaine d'agents. Son équipe de direction est composée de cinq personnes : un directeur et quatre responsables de domaine, qui assurent la supervision et/ou le pilotage des différents projets conduits par la direction, la revue et/ou la coordination des contributions de la direction en support/soutien aux autres directions et l'animation des agents de la direction. L'équipe de la DRST1 est composée d'économistes et d'experts techniques.

Missions

Placé(e) sous l'autorité du directeur de la direction de la régulation sectorielle des transports 1 (DRST1), vous exercerez, en tant que responsable de domaine, membre de l'équipe de direction, les fonctions suivantes :

- vous contribuez, en lien avec les autres membres de l'équipe de direction de la DRST1, à la définition des orientations stratégiques arrêtées par le collège pour les secteurs régulés dont la direction a la charge ;
- vous contribuez, en appui au directeur, à l'animation des équipes de la DRST1, au développement des bonnes pratiques et au pilotage des objectifs stratégiques assignés à la DRST1 ;
- vous serez le « référent RH » d'une partie des collaborateurs de la DRST1. Cette fonction consiste, pour ces collaborateurs, à préparer les entretiens annuels d'évaluation avec le directeur, accompagner les collaborateurs dans le développement de leurs compétences, assurer la bonne diffusion des informations générales et assurer un rôle d'interlocuteur privilégié au quotidien des collaborateurs, en particulier pour ce qui concerne les absences, les demandes de congés ou de formations ;
- pour les projets pour lesquels la DRST1 intervient en tant que direction pilote : vous serez amenés à tenir un rôle de superviseur, chef de projet ou d'expert de haut niveau suivant la complexité des projets et les compétences requises ;
- pour les projets pour lesquels la DRST1 intervient en appui/soutien des autres directions : vous serez amenés à tenir un rôle de revue de haut niveau de la qualité des contributions de la direction et/ou de coordination des contributions de la direction ou encore d'expert de haut niveau suivant la complexité des projets et les compétences requises ;
- vous contribuez au pilotage des relations externes de la DRST1 avec les opérateurs régulés (SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, Fret SNCF, SNCF Gares & Connexions, LISEA, RATP, etc.), les entreprises ferroviaires et candidats autorisés, les associations professionnelles (UTP, AFRA, GNTC, etc.) et représentatives des usagers (FNAUT), les services de différents ministères (en particulier ceux du ministère des transports), de la Commission européenne ainsi que, le cas échéant, de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Dans ce cadre, vous pourrez vous voir confier le développement et le maintien de relations professionnelles avec différents acteurs de ces entités ;

- vous représentez l'Autorité au sein du groupement des régulateurs indépendants européens (IRG-Rail) en charge de la régulation du secteur des transports ferroviaires, en tant qu'animateur de groupes de travail ou expert de haut niveau au sein de groupes de travail ;
- de manière générale, vous assurez le suivi et vous rendez compte des travaux qui vous sont confiés, en veillant ainsi au contrôle de la qualité des livrables, au respect des délais fixés et à la satisfaction des exigences et objectifs fixés.

Profil

- Vous êtes issu(e) d'une formation supérieure, *a minima* de niveau master 2, de préférence diplômé d'une grande école (ingénieur ou commerce) ou d'une université de premier rang (économie).
- Vous disposez au moins d'une première expérience professionnelle réussie en management de projets complexes et/ou d'encadrement d'équipes, acquise au sein d'entreprises privées ou publiques, de cabinets d'audit ou de conseil en stratégie, d'autorités de régulation sectorielle ou de la concurrence, d'administrations centrales de l'État ou européennes.
- Vous avez démontré, dans le cadre de vos expériences professionnelles, d'excellentes capacités d'analyse, de synthèse et d'assemblage de contributions, singulièrement à l'occasion de la conduite de projets et/ou d'études pluridisciplinaires, y compris sur des sujets qui ne sont pas au cœur de vos compétences techniques.
- Le plus : Vous disposez d'une bonne culture s'agissant des problématiques techniques et économiques des industries de réseau ainsi que des problématiques de régulation sectorielle et/ou de concurrence.

Compétences (savoir-être et savoir-faire)

- Excellentes capacités d'analyse (résolution de problèmes) et de synthèse, et hauteur de vue aux fins d'assurer un rôle d'assembleur de contributions diverses (techniques, économiques, juridiques, financières, etc.) destinées à servir la réalisation d'un ou plusieurs objectifs fixés.
- Excellentes capacités rédactionnelles.
- Capacité à animer efficacement des groupes de travail et des réunions, aisance requise dans l'expression orale devant des auditoires restreints ou larges.
- Esprit d'équipe, sens relationnel, capacité à travailler en « mode projet » (dans le cadre de relations à la fois fonctionnelles et hiérarchiques) et à animer et piloter des équipes projets de manière fluide et efficace.
- Capacité de conviction et d'influence constructive.
- Capacité à organiser son travail de manière autonome, à piloter plusieurs projets en parallèle, tout en maîtrisant les différents aspects, à gérer les priorités, respecter les délais et capacité à rendre compte efficacement de ses travaux, questionnements et résultats.
- Capacités d'engagement fortes, en particulier dans le cadre de missions au service de l'intérêt général, réactivité, capacité à être force de proposition.
- Culture juridique minimale (connaissance de la hiérarchie des normes, etc.), la connaissance du cadre réglementaire étant à acquérir rapidement sur le poste.
- Le plus : Connaissances générales en économie industrielle, en économie de la régulation et de la concurrence appréciées ou connaissance des problématiques techniques et économiques des industries de réseau.

Candidature

Le poste à pourvoir est à temps complet, rémunération selon profil et expérience, prime de fin d'année et avantages sociaux (titres restaurant, participation à la mutuelle et à la prévoyance) inclus.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et références éventuelles) sont à adresser par mail à :

olivier.salesse@autorite-transport.fr